

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2026 / N°5**

SEANCE du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Contre : 0 Pour : 15 Abstention : 0
Date de la convocation : 24.03.2026

L’an deux mil vingt- six et le sept avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARMICHAEL Benoit, Maire.

Présents : CARMICHAEL Benoit, BUND Roland, MANENT Corinne, ETENEAU Bertrand, VIAL Anne-Claire, NOYER Isabelle, MANENT Anthony, DENIS-OGIER Christelle, ROCHÉ Daniel, ROUX Nathalie, LARTIGUE David, VEGA Marie, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, JARILLOT Quentin

Objet : Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle a deux missions : s’assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l’encontre des décisions prises par la maire.

CONSIDERANT que dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement, participent à la commission de contrôle des listes électorales trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus de grand nombres de sièges, pris dans l’ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l’exception du Maire, des Adjoints titulaires d’une délégation et des conseillers municipaux titulaires d’une délégation en matière d’inscriptions sur la liste électorale.

Et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l’ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l’exception du Maire, des Adjoints titulaires d’une délégations et des Conseillers municipaux titulaires d’une délégation en matière d’inscription sur la liste électorale.

VU les articles L. 19 et R.7 du Code électoral,

Le bureau propose les conseillers suivants pour composer la commission des Listes électorales :

- NOYER Isabelle
- MANENT Anthony
- ROUX Nathalie
- BROCHIER Nicolas
- MINDER Pascale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l’unanimité et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la composition des membres de la commission de contrôle des listes électorales ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 08.04.2026

Le Maire
Benoit CARMICHAEL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 09.04.2026
Et de la réception en Préfecture le 09.04.2026

Le Maire